

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

Cinquième Commission
4e séance
tenue le
mardi 6 octobre 1995
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 4e SÉANCE

Président : M. VILCHEZ ASHER (Nicaragua)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 120 DE L'ORDRE DU JOUR : BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

POINT 119 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFÉRENCES

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997 (suite)

POINT 158 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/50/SR.4
24 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 120 DE L'ORDRE DU JOUR : BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/49/897; A/50/11)

1. M. ETUKET (Président du Comité des contributions), présentant le rapport du Comité des contributions sur sa cinquante-cinquième session (A/50/11), signale qu'après avoir réalisé une étude approfondie de la méthode d'établissement du barème, comme le lui avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 48/233 C, le Comité a décidé qu'un examen plus attentif des divers aspects en cause était nécessaire et que l'étude devait être poursuivie à sa prochaine session. Il se propose de présenter un rapport définitif à l'Assemblée générale avant la fin de sa cinquantième session.
2. En particulier, le Comité a estimé que les problèmes soulevés par le Groupe de travail spécial intergouvernemental sur l'application du principe de la capacité de paiement exigeaient une étude plus poussée, à l'instar d'agrégats comme le produit intérieur brut, le produit national brut, le revenu national et le revenu ajusté au titre de l'endettement. Le Comité a noté la suggestion du Groupe de travail spécial selon laquelle il valait mieux utiliser le produit national brut que le revenu national comme indicateur permettant de dégager une valeur approchée de la capacité de paiement, et il accordera une attention particulière aux problèmes qui ont conduit au gonflement des statistiques concernant les anciens pays à économie planifiée.
3. Le Comité est toujours d'avis que la période de référence devrait être un multiple de la période d'application du barème et ne devrait pas être inférieure à cette dernière période. De plus amples discussions sont toutefois nécessaires pour déterminer une période de référence reflétant la capacité de paiement actuelle tout en préservant la stabilité et la prévisibilité du barème.
4. Les débats sur les taux de conversion doivent être recentrés afin de mettre au point de nouveaux critères pour remplacer les taux de change du marché dans les cas où l'utilisation de ces derniers introduit des distorsions excessives dans les revenus des États Membres. Avant l'établissement du nouveau barème, il faut aussi arriver à s'entendre sur l'ajustement au titre de l'endettement et sur le dégrèvement accordé aux pays dont le revenu par habitant est faible.
5. Le Comité est persuadé que l'anomalie qui fait que les quotes-parts de certains États Membres, y compris certains pays en développement les moins avancés dont les quotes-parts sont inférieures à 0,01 %, ont été relevées jusqu'au taux plancher, pourrait être corrigée par l'abaissement du taux plancher. Il envisagea aussi d'examiner la question du taux plafond à sa prochaine session et, à cet égard, il rappelle que, conformément à la résolution 48/223 B de l'Assemblée générale, la formule de limitations des variations des quotes-parts devra être totalement abandonnée dans le prochain barème.
6. Le Comité a examiné les faits exposés par la Turquie, le Kirghizistan, le Guatemala, la République dominicaine et l'Iraq, concernant soit la quote-part, soit l'application de l'Article 19 de la Charte, soit des mesures de

/...

compensation en application de l'Article 50, soit plusieurs de ces questions. Il comprend ces requêtes, mais il ne peut répondre à celles concernant l'Article 50, car cela n'entraîne pas dans le cadre de son mandat.

7. Pour ce qui est de la requête de la Turquie, bien que ce pays ait été considéré comme un pays en développement, il n'a pas bénéficié de la formule de limitation prévue dans l'ancien barème. Il ne peut donc se voir appliquer la disposition prévoyant l'attribution des points supplémentaires qu'à concurrence de 15 % seulement des effets de l'abandon de cette formule demandée par l'Assemblée générale. En outre, les données utilisées pour établir la quote-part de la Turquie viennent de sources officielles compétentes. Il en va de même des données du Guatemala. Le Comité a décidé de demander l'avis de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'application de l'Article 19 au Kirghizistan et a prié le Guatemala et la République dominicaine de fournir des données à jour afin qu'il puisse évaluer leurs demandes en vertu de l'Article 19. Le Guatemala a ultérieurement procédé aux versements nécessaires pour être exempté de l'application de cet Article.

8. Le Comité n'a pas été en mesure de donner une réponse précise à la demande de l'Iraq, qui réclamait une dérogation au titre de l'Article 19, et a rappelé que dans le barème actuel, l'Iraq a bénéficié d'une procédure d'allégement et que les taux de change ajustés par les prix et non les taux de change du marché, ont été utilisés pour faire face aux fluctuations des prix intérieurs dans ce pays.

9. Comme suite à l'admission des Palaos à l'Organisation des Nations Unies, le Comité recommande que la quote-part de ce pays pour la période actuelle d'application du barème soit de 0,01 %.

10. M. MULLER (îles Marshall) espère que la Cinquième Commission pourra remédier à la cinquantième session aux incohérences caractérisant le barème actuel des quotes-parts. En particulier, le principe de la capacité de paiement ne s'applique pas de la même manière à tous les États Membres. Un grand nombre de pays, notamment des petits pays en développement, se voient affecter des quotes-parts d'un taux disproportionné. Comme l'ont noté tant le Groupe de travail spécial que le Comité des contributions, le taux plancher est trop élevé pour les petits pays. Compte tenu du consensus général sur ce point, des mesures doivent être prises à la session en cours soit pour abolir soit pour diminuer sensiblement ce taux plancher. D'après le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, la réduction du taux n'aurait pas une incidence significative sur l'Organisation et pourrait permettre à de petits États qui ne sont pas encore Membres de l'Organisation d'y adhérer.

11. Pour ce qui est du maintien de la paix, les îles Marshall estiment qu'elles ont été injustement classées dans le groupe C. Une réduction du taux plancher doit aussi être reflétée dans le barème des contributions aux opérations de maintien de la paix.

12. Diverses questions qui auraient déjà dû être résolues sont encore en suspens. Il est absurde, par exemple, qu'une quote-part soit toujours affectée à

/...

la Yougoslavie, alors même que cet État a cessé d'exister. Pour ce qui est de l'Afrique du Sud, les arriérés accumulés par le gouvernement raciste de l'apartheid devraient être annulés de façon à permettre au gouvernement démocratique actuel d'utiliser ses ressources pour renforcer la nation. Les anciens pays communistes devraient aussi se voir attribuer des quotes-parts plus justes, tenant compte de leurs difficultés actuelles.

13. Il est extrêmement difficile de comprendre comment la question des arriérés en général a pu devenir aussi grave. Tous les États sont tenus par les obligations qu'ils ont contractées de verser leur quote-part intégralement et en temps voulu. Ils ont aussi toute la latitude voulue pour ne pas demander des tâches excessives à l'Organisation. Une fois que les dépenses sont convenues toutefois, les délégations doivent payer. Les îles Marshall ont totalement acquitté les sommes dues et espèrent qu'elles pourront continuer à la faire sans délai dans les années à venir.

POINT 119 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFÉRENCES (A/50/32, A/50/263 et Add.1, A/50/288 et A/50/404)

14. M. VARELA (Président du Comité des conférences), présentant le rapport du Comité des conférences (A/50/32), signale que, conformément à son programme biennal de travail, le Comité a consacré la majeure partie de son temps en 1995 aux questions concernant les réunions.

15. Il a cherché à élaborer un projet de calendrier qui réponde aux besoins de l'Organisation dans son ensemble, tout en évitant tout chevauchement des réunions dans le même secteur d'activité et dans le même lieu. Les dispositions visées au paragraphe 5 de la résolution 49/221 A de l'Assemblée générale ont été prises en compte dans les propositions pour 1996 et seront aussi prises en compte lorsque le calendrier révisé pour 1997 sera élaboré. Le Comité recommande pour adoption par l'Assemblée générale le projet de calendrier des conférences et réunions pour 1996-1997.

16. Le Comité s'est inquiété de la baisse du coefficient d'utilisation global des services de conférences est tombé de 84 % en 1993 à 77 % en 1994, c'est-à-dire en deçà du seuil fixé de 80 %. Il a constaté aussi avec inquiétude que le pourcentage d'organes ayant dépassé le seuil fixé était tombé de 77 en 1993 à 62 % en 1994 et qu'un grand nombre d'organes avaient des taux d'utilisation inférieurs au seuil de 80 %. Le Comité continuera d'étudier un échantillon représentatif d'organes, dont il fait partie, aux fins d'inclusion dans l'analyse statistique. Il a aussi demandé au Secrétariat d'affiner les méthodes de calcul des coefficients d'utilisation.

17. Ces dernières années, le Comité a tenu des consultations avec les présidents des organes dont le taux d'utilisation des ressources avait été inférieur au seuil fixé durant trois sessions. Des échanges d'informations utiles ont eu lieu à cette occasion. Dans ce contexte, le Comité de l'information a décidé que sa dix-huitième session ne durera pas plus de dix jours. Le Comité des conférences invitera les présidents des organes subsidiaires qui ont utilisé moins de 80 % des ressources qui leur ont été

/...

allouées pour 1994 de faire connaître les mesures prises pour améliorer l'utilisation et d'évaluer leurs besoins réels, afin de réduire les demandes de services de conférences.

18. Le Comité a de nouveau examiné la question des services et installations de conférence disponibles et de l'amélioration de la coordination des conférences entre les organismes des Nations Unies. À cet égard, il a engagé le Secrétariat à répartir le volume de traduction de traduction entre les différents lieux d'affectation afin de réduire les coûts et a souligné la nécessité d'utiliser au mieux les installations de conférence dans les lieux d'affectation hors du Siège. La règle selon laquelle les organes doivent se réunir dans la ville où ils ont leur siège doit être strictement respectée dans le cas des organes dont les installations sont sous-utilisées.

19. En application de la résolution 49/221 B de l'Assemblée générale, le Tribunal administratif des Nations Unies, la Première Commission, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (lorsqu'il tient des réunions à l'occasion des journées internationales de solidarité) et le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ont soumis des justifications à l'appui du maintien des services auxquels ils ont droit actuellement d'établissement de comptes rendus de séance et le Comité recommande que ces droits soient maintenus. Le Comité des conférences recommande aussi que l'Assemblée générale souscrive à la décision du Comité spécial des 24 de remplacer ses procès-verbaux par des compte rendus analytiques et note avec intérêt la décision prise par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphériques tendant à remplacer ses procès-verbaux par des transcriptions non éditées. D'autres organes devraient revoir leur utilisation des comptes rendus analytiques et des procès verbaux afin de recourir de manière plus générale à ces transcriptions.

20. Le Comité a estimé que l'adoption de moyens technologiques dans les services de traduction était un bon moyen d'offrir des traductions de qualité, dans le respect des délais et avec un bon rapport coût-efficacité. Le Comité est favorable à l'introduction plus rapide des nouvelles technologies, en pleine consultation avec les États Membres et les organismes intergouvernementaux compétents.

21. Le Comité se félicite de l'initiative du Secrétariat consistant à demander l'opinion des délégations sur la qualité des services de conférence fournis et note qu'il est prévu d'entreprendre une étude plus large. Il engage le Secrétariat à lancer régulièrement de telles enquêtes.

22. Le Comité rappelle le principe de l'égalité des langues officielles et souligne la nécessité de respecter strictement les résolutions et règles qui régissent l'emploi des langues dans les différents organes. En particulier, il faut veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles pour assurer la traduction en temps utile des documents dans les différentes langues officielles et langues de travail et faire en sorte qu'ils soient distribués simultanément dans ces mêmes langues.

23. Le Comité des conférences est déterminé à permettre aux États Membres de bénéficier de services de conférences d'un niveau toujours élevé et de la façon la plus efficace par rapport aux coûts. Il espère que son rapport sera approuvé par consensus.

24. M. SEVAN (Sous-Secrétaire général aux services de conférence et aux services d'appui) rappelle au Comité que le Secrétaire général a mis en avant la nécessité d'améliorer l'utilisation des ressources dans les services de conférence, qui était l'un des principaux objectifs à assurer par le Secrétariat grâce à une amélioration de la gestion. Dans le domaine des services de conférence, l'efficacité maximum n'est pas un objectif à atteindre dans un avenir plus ou moins distant mais une nécessité immédiate. La demande de documentation, d'effectifs et de matériels a continué de s'accroître. Par exemple, en 1989, les unités du Siège étaient chargés d'assurer l'ensemble des services nécessaires pour 3 000 réunions. En 1994, ce chiffre était passé à 3 581 et il est prévu qu'il atteigne 3 850 en 1995. Une modification de la demande de services de conférence est devenue évidente récemment. Si le nombre des réunions du Conseil de sécurité a baissé pour tomber du chiffre record de 438 réunions et consultations informelles en 1994 à 299 pour l'année en cours, la demande de services de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires n'a pas fait de même.

25. En 1990, la Cinquième Commission a tenu 126 réunions; en 1994, elle en a tenu 258, et, durant l'année en cours, même avant le début des travaux de fond de la cinquantième session, elle en avait tenu 113. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a tenu 109 réunions en 1990, 296 en 1994 et 222 en 1995 jusqu'à la fin septembre.

26. Malheureusement, le processus de planification biennale ne laisse guère de marge de manoeuvre pour une augmentation des réunions. Lorsque le calendrier est adopté, les besoins de ces organes et d'autres comme les groupes de travail de l'Assemblée générale s'occupant de l'organisation financière de l'Organisation, des membres du Conseil de sécurité et l'Agenda pour la paix, sans mentionner les organes qui ont été établis durant l'exercice biennal ou ceux établis par le Conseil économique et social, ne peuvent être évalués avec certitude.

27. Le calendrier biennal actuel des conférences adopté par l'Assemblée générale en 1993 prévoyait à peu près 6 140 réunions au Siège pour lesquelles l'ensemble des services devaient être fournis. À la fin de 1995, quelque 1 150 réunions supplémentaires auront été ajoutées. Ainsi en 1993, lorsque les besoins pour l'exercice biennal en cours ont été estimés, une charge de travail de 20 % inférieure au volume d'activité effectif a été prévue. Tous les besoins supplémentaires sont censés être couverts avec les ressources existantes, mais assez tôt après le début de l'exercice biennal on ne disposait plus des ressources pour des activités supplémentaires. Il est donc devenu impossible de faire face à l'augmentation de la demande avec les niveaux actuels de capacité, et pas simplement au niveau des ressources en personnel, mais aussi pour ce qui est des installations matérielles du Siège.

28. Le Siège ne dispose que de quinze salles de réunions équipées pour l'interprétation simultanée et seulement six d'entre elles sont suffisamment grandes pour accueillir l'ensemble des membres de l'Organisation. Pour loger près de 4 000 réunions par an avec interprétation dans ces locaux limités, il faut jongler en permanence, ce qui non seulement met à rude épreuve la capacité de planification mais surtout gêne les délégations et perturbe l'organisation des travaux.

29. Ce sont les réunions des groupes régionaux et autres groupes qui ont probablement été les plus touchées alors que le nombre des réunions de ces groupes s'est accru au même rythme que les autres. En 1993, elles étaient au nombre de 601 et en 1994 de 771. Bien qu'ils ne soient pas tous autorisés à disposer de services, la plupart des groupes en cause ont à plusieurs reprises déclaré qu'ils ne pouvaient pas travailler efficacement sans eux. En outre, faute des travaux préparatoires réalisés lors de ces réunions, il n'a pas été possible parfois aux organes réguliers d'achever leurs délibérations. En 1994, il a fallu refuser des services complets à 149 réunions de ces groupes qui les avaient demandés. Pour l'année en cours, le nombre de demandes refusées jusqu'ici est de 202.

30. Le coût de la production de la documentation à New York et à Genève seulement pour l'exercice biennal 1992-1993 a été de 290 millions de dollars et, malgré les efforts faits pour réduire ces dépenses, ce chiffre devrait augmenter de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 1994-1995.

31. Bien que la charge de travail des services de traduction se soit, semble-t-il, stabilisée en 1994 avec une augmentation de seulement 4 % sur 1993 (pour un total de 335 000 pages), les prévisions pour 1995 semblent actuellement très proches du niveau record de l'année précédente. La documentation pour la session en cours de l'Assemblée générale s'établit déjà à 15 000 pages, qui ont toutes été traduites dans les six langues officielles.

32. De plus, il n'y a eu aucun signe de stabilisation de la production de l'atelier d'impression du Siège pour ce qui est du nombre de pages imprimées : 749 millions en 1993, 775 millions en 1994 et 790 millions en 1995, ce qui est une estimation prudente.

33. Pour ce qui est du volume énorme du papier à recycler par l'Organisation des Nations Unies, qui s'établit actuellement en moyenne à 1 000 tonnes par an, M. Sevan demande instamment aux délégations de cesser de demander des documents dont elles n'ont pas véritablement besoin. Un grand nombre des documents et des publications sont simplement jetés à la poubelle lorsqu'ils sont reçus par les délégations et le Secrétariat. M. Sevan indique à la Commission que le Secrétaire général s'intéresse personnellement de près à ce problème.

34. Pour essayer de remédier à cette situation, la distribution au Secrétariat a été réduite de deux tiers et les stocks de moitié. La distribution des publications au niveau interne a été stoppée. Ces mesures permettront de réduire les tirages d'environ 13 %, soit une réduction de plus de 100 millions de pages

/...

imprimées par an au siège. Des actions du même ordre sont prévues dans les autres lieux d'affectation.

35. En outre, le chiffre des tirages est ajusté pour tenir compte de la demande effective, mais cette tâche est plus ardue car la demande au guichet des délégations et aux guichets de distribution dans les salles de conférence est difficile à prévoir. Les délégations continuent de prendre des documents puis de les laisser sur la table ou de les jeter, sachant qu'elles pourront toujours disposer d'un autre exemplaire. En outre, le report de points de l'ordre du jour d'une session à l'autre, pratique qui ne fait que s'accroître, exige généralement la réimpression des mêmes documents ou l'établissement de versions mises à jour.

36. Les paquets de documents et de publications placés dans les casiers des Missions chaque matin sont fréquemment ouverts et immédiatement jetés, voire jamais ramassés. À l'avenir, on partira du principe que si les documents ne sont pas ramassés, cela voudra dire que la Mission en question n'est pas intéressée par ceux-ci; les casiers ne seront plus remplis si les documents ne sont pas ramassés trois jours d'affilée.

37. Plusieurs suggestions sur la façon de maîtriser et limiter la documentation ont été examinées lors de la Réunion interorganisations concernant les services linguistiques, la documentation et les publications, qui a rassemblé des gestionnaires expérimentés des services de conférence des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et des services linguistiques intéressés au sein de gouvernements. Il a été convenu que l'on ne pouvait pas faire grand chose si les utilisateurs n'étaient pas prêts à réduire leurs besoins, par exemple en cessant de demander des rapports récurrents, qui ne présentaient peut-être pas le même intérêt que lorsqu'ils avaient été demandés la première fois, en acceptant des rapports faits oralement au lieu d'être faits par écrit, en conjuguant un ou deux rapports dans un document et en limitant les points inscrits à l'ordre du jour.

38. M. Sevan a cité les cas suivants d'amélioration de l'efficacité. Le Comité des conférences a examiné 17 documents écrits lors de sa session de fond de 1994 mais, en combinant les sujets et en demandant des présentations orales, il a réussi à réduire à sept seulement le nombre de ces documents durant l'année en cours. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a décidé de remplacer ses procès-verbaux traditionnels par des transcriptions non éditées, le volume de papier nécessaire n'a pas véritablement diminué, mais le coût de la production des rapports a été réduit des deux tiers (de 13 800 à 6 500 dollars par réunion). Enfin, quelque 1,8 million de dollars ont été économisés au titre des procès-verbaux de la Première Commission, ceux-ci étant établis après la session ordinaire de l'automne de l'Assemblée générale sur la base des enregistrements.

39. Rappelant à la Commission que la qualité est tout aussi importante que la quantité, M. Sevan signale que d'importants gains de productivité ont été réalisés dans le cadre des services de conférence grâce à l'utilisation des nouvelles technologies et à une meilleure gestion. Il espère que d'autres

/...

progrès seront faits sur le plan du rapport efficacité-coût grâce à une utilisation accrue des services de traduction contractuelle et comme suite à une étude d'efficacité des opérations d'impression. La traduction à distance s'est déjà révélée très efficace lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing et il est prévu de faire de même pour la prochaine Conférence des Nations unies sur les établissements humains, qui se tiendra à Istanbul. Toutefois, bien qu'il ait espéré qu'un accroissement de la productivité entraînerait des améliorations qualitatives, M. Servan note que l'augmentation de la charge de travail a inévitablement fait obstacle à tout progrès pouvant être fait à cet égard.

40. Des contacts directs sont maintenus avec les délégations pour qu'elles fournissent des informations sur les améliorations particulières qui sont intervenues. Comme exemple de développement positif, M. Sevan cite l'efficacité des dispositions et installations récemment mises en place pour les réunions et les contacts bilatéraux au siège. À ce jour, plus de 600 réunions ont été tenues et, pour une fois, la capacité disponible s'est révélée suffisante pour faire face à la demande.

41. M. Sevan souligne que le Secrétaire général a invité tous les directeurs de programme à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'efficacité des opérations et l'efficacité-coût des activités. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 reflète pleinement les mesures d'efficacité déjà prises et de nouvelles mesures suivront. Le Secrétaire général a déjà établi un Conseil de l'efficacité présidé par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion.

42. Les mesures d'efficacité de la part du seul Secrétariat ne suffisent pas, en particulier pour ce qui est des services de conférences. Les États Membres doivent prendre les mesures nécessaires pour freiner leur appétit de rapports et éviter de demander des rapports supplémentaires sans décider d'en abandonner d'autres, qui pour certains sont établis année après année sur la base parfois de mandats donnés dix, vingt, voire trente ans plus tôt. Un trop grand nombre de rapports ne sont lus que rarement, et il ne leur est que peu fait référence dans les travaux des comités. En conséquence, le défi de l'efficacité et de l'efficacité-coût ne doit pas être simplement relevé par le Secrétariat mais également, voire davantage, par les États Membres.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997 (suite) (A/50/6 (volumes I et II), A/50/7 et A/50/16)

43. M. GJESDAL (Norvège) fait savoir que sa délégation s'inquiète de la déclaration du Secrétaire général selon laquelle il n'y a plus de liquidités disponibles dans le cadre du budget ordinaire et l'Organisation des Nations Unies a été obligée d'emprunter des fonds aux opérations de maintien de la paix. Les pays nordiques ont demandé à tous les États Membres de s'acquitter de leurs obligations financières dans leur intégralité et en temps voulu, sans quoi il ne serait pas possible d'arriver à un consensus sur le projet de budget programme.

/...

44. Il faudrait s'employer davantage à hiérarchiser les priorités et à veiller à ce que les diverses activités demandées dans les budgets-programmes futurs présentent toujours de l'intérêt. L'Organisation des Nations Unies devrait se concentrer sur des objectifs réalistes et sur des domaines où elle dispose d'avantages comparatifs et peut avoir un impact. Dans d'autres domaines, elle devrait envisager d'abandonner certains rôles et activités. À l'avenir, lorsqu'on fixera les priorités dans le plan à moyen terme, il faudrait s'attacher davantage à mettre en évidence les mandats qui font double emploi ou qui n'ont plus lieu d'être et à réfléchir à la nécessité de poursuivre les activités pour lesquelles il a été impossible de réunir les ressources nécessaires.

45. M. Gjesdal rappelle à la Commission que les complexes dispositifs intergouvernementaux et le processus de décision intergouvernemental en place à l'Organisation des Nations Unies ont constitué les principales entraves à la planification à terme. Les mandats et les activités n'ont pas été développés conformément à un plan global prédéterminé. En fait, l'Organisation a réagi au fil des années aux priorités mondiales qui apparaissaient et qui étaient indiquées par les États membres. Faute d'un accord sur le rôle que ces directives intergouvernementales doivent jouer dans l'élaboration à moyen terme, les frustrations ressenties par le passé en matière de planification persisteront au cours du siècle prochain.

46. La Norvège souscrit aux quatre domaines qui ont été désignés comme devant recevoir une attention particulière dans le projet de budget programme pour l'exercice biennal 1996-1997, à savoir le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine politique et dans celui du maintien de la paix, l'intensification de la coopération internationale et régionale pour le développement, la fourniture d'un appui accru aux programmes relatifs aux affaires humanitaires et aux droits de l'homme et un renforcement de la capacité de contrôle interne.

47. La Norvège est impressionnée par les améliorations qui ont été apportées à la gestion durant l'exercice biennal actuel ainsi que par la profonde réflexion dont ont fait l'objet les activités futures. S'il remercie le Secrétaire général d'avoir soumis un projet de budget qui représente une réduction par rapport au budget de l'exercice biennal en cours, M. Gjesdal estime que toute réduction des prévisions budgétaires ne doit pas amener à conclure que l'Organisation des Nations Unies est moins nécessaire.

48. La Norvège partage l'opinion de l'Union européenne selon laquelle la part globale du budget-programme consacrée aux droits de l'homme reste inadéquate et ne reflète pas la priorité qui doit être attachée à ce domaine. La délégation norvégienne se félicite de la demande du Secrétaire général tendant à imputer au budget ordinaire un certain nombre de postes considérés comme essentiels dans le cadre des activités de maintien de la paix, ainsi que des demandes de postes supplémentaires pour les programmes d'aide humanitaire et pour le nouveau Bureau des services de contrôle interne. En ce qui concerne l'Unité de coordination des questions relatives aux, M. Gjesdal estime qu'elle devrait émerger au budget ordinaire et non pas être financée par des ressources extra-budgétaires.

/...

De manière générale, l'Organisation des Nations Unies doit avoir les moyens d'attirer et de conserver des agents de haut niveau.

49. M. MACEDA (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait part de sa plus vive inquiétude en ce qui concerne la situation financière actuelle de l'Organisation. L'impuissance des pays membres à honorer leurs obligations financières a nui à la capacité de l'ONU de s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés, en particulier dans le domaine du développement, alors que les emprunts internes sur les comptes de maintien de la paix ne feront que retarder les remboursements aux pays contributeurs de troupes.

50. M. Maceda s'inquiète aussi de la réduction des ressources envisagée pour l'exercice biennal 1996-1997, car les montants prévus ne suffiront pas à réaliser toutes les activités demandées. Il se félicite des gains d'efficacité résultant de l'introduction des nouvelles technologies et souscrit à l'opinion exprimée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) au paragraphe 19 de son rapport (A/50/7) et selon laquelle c'est au Secrétaire général qu'il appartient de faire les propositions de programmation appropriées à l'Assemblée générale afin de réaliser d'autres économies. Il s'inquiète également de la tendance de certains organes de s'occuper de questions administratives et budgétaires qui sont en fait du ressort de la Cinquième Commission.

51. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale n'a pas été en mesure de dégager un consensus sur les révisions proposées par le Secrétaire général au plan à moyen terme car certaines de ces révisions avaient été élaborées sans tenir compte des mandats existants. Le plan à moyen terme actuel, tel que révisé et approuvé par les États Membres, devrait servir de cadre à la formulation des budgets biennaux.

52. Notant le nouveau format des documents budgétaires, M. Maceda s'inquiète de ce que, dans la présentation du budget, les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, à savoir le développement économique des pays en développement, la reprise économique de l'Afrique, la lutte contre les stupéfiants et la protection de l'environnement, aient été regroupés, malgré le nombre croissant d'activités et de programmes d'action concernant ces domaines, tandis que le contrôle interne a été présenté comme une priorité, alors même que le Groupe des 77 et la Chine considèrent que le contrôle interne est un instrument destiné à renforcer la capacité du Secrétaire général de s'acquitter de ses tâches et non pas comme une priorité en soi.

53. M. Maceda se félicite des efforts faits pour éliminer les dépenses inutiles et améliorer l'efficacité, mais il rappelle à la Commission que la réduction des coûts et les gains de productivité ne sont pas les objectifs de l'Organisation. La Commission devrait avoir pour objectif constant d'assurer les ressources financières nécessaires pour s'acquitter de tous les mandats énoncés par l'Assemblée générale pour la réalisation des objectifs de l'Organisation. M. Maceda demande aussi au Secrétariat de fournir à la Commission les organigrammes de chaque département, établis d'après les propositions budgétaires et accompagnés des définitions des tâches confiées à chaque unité,

/...

de façon que la Commission puisse examiner plus facilement les propositions de redistribution, de création et de suppression des postes. L'atout essentiel de l'Organisation est son personnel; elle doit être en mesure d'attirer et de garder des agents ayant les plus hautes compétences et n'ayant pas à s'inquiéter de la situation précaire de trésorerie actuelle, dans une structure reflétant le principe d'une représentation géographique équitable.

54. M. DEINEKO (Fédération de Russie) estime que l'une des raisons de la croissance rapide du budget de l'Organisation des Nations Unies a été l'absence d'analyse sérieuse des dépenses de l'Organisation compte tenu des nouvelles réalités politiques et économiques ainsi que de la nécessité de mettre en évidence et d'éliminer les activités obsolètes ou faisant double emploi. M. Deineko espère que l'examen du budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 permettra de réaliser de véritables efforts pour éliminer ces activités, de façon que les ressources budgétaires puissent être réorientées vers des activités ayant un niveau plus élevé de priorité. Il espère aussi que le Secrétariat présentera des propositions spécifiques à cet effet.

55. Au fil des années, les effectifs du Secrétariat ont connu un accroissement rapide et inégal et peu d'efforts ont été faits pour mettre en oeuvre les nouvelles décisions et les nouveaux programmes à l'aide du personnel disponible. La redistribution des effectifs entre les programmes de l'Organisation devrait devenir un élément indispensable de son fonctionnement dynamique et des efforts faits pour améliorer son efficacité. Certains efforts ont déjà été faits dans cette direction dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, qui est davantage axé sur les programmes spécifiques que les budgets antérieurs.

56. M. Deineko se félicite de l'établissement en temps voulu et de l'amélioration de la présentation de document budgétaire ainsi que de la participation active à sa préparation des directeurs de programme qui sont de toute évidence intéressés par les possibilités d'économie et la redistribution des ressources. Il y a, toutefois, plusieurs domaines dans lesquels le Comité consultatif a estimé que des économies pouvaient être réalisées sans réduction des crédits à l'heure actuelle. Il s'agit notamment des gains de productivité qui pourraient être obtenus du fait des innovations technologiques, d'un réexamen du programme de publication et du contrôle des dépenses au titre des consultants. D'autres économies pourraient être dégagées en s'efforçant de diminuer les dépenses de voyage et les dépenses au titre du personnel temporaire, en réduisant le rapport entre personnel de soutien et administrateurs proprement dits, en augmentant le niveau des postes vacants et en reportant des travaux de réparation et de construction non indispensables.

57. Malgré l'inquiétude manifestée par de nombreux pays Membres concernant les dépenses supplémentaires résultant du recalcul de la réévaluation des coûts au titre des fluctuations monétaires et de l'inflation ainsi que de l'impuissance dans laquelle on a été par le passé de résoudre ce problème, les propositions budgétaires actuelles ne présentent pas non plus une méthodologie et des mécanismes transparents pour remédier à cette situation. La délégation de la

/...

Fédération de Russie prône l'absorption de ces dépenses par la redistribution des priorités et le report des programmes faiblement prioritaires.

58. M. Wonil CHO (République de Corée) fait savoir que sa délégation souscrit pleinement à la déclaration prononcée par le représentant des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine et félicite le Secrétaire général des efforts qu'il a faits pour réduire le plus possible les besoins en ressources sans nuire à l'exécution des activités demandées. Notant que le niveau du projet de budget représente une réduction par rapport à celui de 1994-1995, alors que les dépenses prévues, après la réévaluation des coûts, marquent une augmentation de 3 %, la délégation de la République de Corée estime que d'autres mesures coût-efficacité pourraient être prises sur la base des recommandations du CCQAB.

59. La délégation de la République de Corée estime que la réduction du budget-programme ne devrait en aucune manière affecter la mise en oeuvre de tous les programmes et activités prévus. Elle note par conséquent avec satisfaction que des économies ont pu être réalisées grâce à la rationalisation et l'amélioration des programmes et des méthodes de travail et à d'autres mesures de réduction des coûts. Dans le même temps, la délégation de la République de Corée se félicite du renforcement de la capacité dans le domaine des activités politiques et de maintien de la paix, malgré les économies réalisées par le biais de mesures efficacité-coût. En outre, elle se félicite des efforts faits par le Secrétaire général dans le domaine des droits de l'homme et des activités humanitaires.

60. La délégation de la République de Corée s'inquiète, toutefois, de la diminution envisagée des ressources au titre de la coopération internationale et régionale pour le développement. Cela n'est pas compatible avec le rang élevé de priorité accordé au développement économique des pays en développement, en particulier la reprise économique des pays africains. En outre, si elle appuie les actions envisagées pour renforcer le Bureau des services de contrôle interne, elle estime que toute augmentation du niveau des ressources à ce titre ne doit pas être obtenue au dépens des autres activités prévues de l'Organisation.

61. La délégation de la République de Corée s'inquiète aussi des plans visant la suppression de 109 postes et est persuadée que les contraintes budgétaires ne devraient pas avoir un effet négatif sur le moral du personnel, car, comme le Secrétaire général l'a déclaré, l'efficacité de l'Organisation dépend de la performance de celui-ci.

62. Pour ce qui est de la crise actuelle de trésorerie, M. Wonil Cho demande instamment aux États membres, une fois que le budget aura été approuvé, de faire face à leurs obligations financières en payant totalement leurs contributions, en temps voulu et sans condition.

63. Enfin, il félicite les agents du Secrétariat du travail remarquable qu'ils ont fait pour assurer la présentation dans les meilleurs délais du projet de budget.

/...

64. M. SHAH (Inde) fait part de l'inquiétude de la délégation face à la diminution du niveau des ressources pour le développement économique international de plus de 4 % prévue dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 et à l'impossibilité dans ces conditions de financer adéquatement les activités encore à mener dans le cadre des plans adoptés lors des conférences internationales récentes. L'Organisation des Nations Unies est tenue de maintenir un niveau adéquat de ressources financières pour financer les activités de suivi dans le domaine des politiques et du développement économiques au niveau mondial.

65. M. Shah se félicite de la création d'un nouveau chapitre budgétaire concernant le redressement et le développement de l'Afrique et demande un examen détaillé des niveaux de ressources afin d'assurer un financement suffisant des activités et programmes prévus dans ce chapitre. Il souligne aussi l'importance de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et ses relations avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les ressources de la CNUCED doivent être suffisantes pour réaliser les activités prévues.

66. Compte tenu du changement actuel de nature des activités de maintien de la paix des Nations Unies, M. Shah exprime l'espoir que les ressources qui seront économisées grâce à une diminution des dépenses à ce titre seront consacrées aux activités de développement de l'Organisation.

67. Dans le domaine des droits de l'homme, la principale priorité du Centre pour les droits de l'homme devrait être la fourniture d'une assistance technique et d'une éducation en matière de droits de l'homme, compte tenu des spécificités culturelles et sociales locales. Les aspects économiques, sociaux, culturels et civils des droits de l'homme, en particulier le droit au développement, n'ont pas reçu une attention et des ressources adéquates. M. Shah espère que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 comportera un sous-programme qui ouvrira la voie à l'élaboration d'une Convention fondée sur la Déclaration sur le droit au développement. Il demande aussi que des financements adéquats soient assurés pour les activités de lutte contre le terrorisme.

68. La délégation indienne appuie le renforcement du Bureau des services de contrôle interne. Toute expansion de ce Bureau devrait toutefois tenir dûment compte du principe de la représentation géographique.

69. Les dépenses globales d'administration de l'Organisation doivent être encore sensiblement réduites. La crédibilité de l'ensemble de l'exercice de réforme dépend de la capacité du Département de l'administration et de la gestion de réduire son propre budget et son propre personnel. Il est donc difficile de comprendre la proposition de création de postes dans ce Département.

70. M. AMORIM (Brésil) fait savoir que sa délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Brésil estime que le plan à moyen terme actuel est satisfaisant car il permet aux États Membres de travailler ensemble, consolidant ainsi les mandats

découlant de divers textes législatifs, et donne une indication des vues du Secrétariat sur la façon dont ces mandats sont mis en oeuvre.

71. Félicitant le Secrétariat d'avoir pu préparer en temps voulu la documentation dont est saisie la Commission, M. Amorim se félicite de l'approche en trois phases qui a présidé à la préparation du budget proposé par le Secrétaire général. Notant que le projet de budget-programme représente une réduction de 3,5 % par rapport aux niveaux de 1994-1995, alors même que les demandes adressées à l'Organisation des Nations Unies ne cessent de croître, M. Amorim estime qu'une ventilation devrait être établie, par domaines particuliers, des gains d'efficacité et des ajustements qui ont permis ces réductions. Le Brésil s'inquiète en particulier de constater que seule une priorité du plan à moyen terme et des résolutions et mandats - la paix et la sécurité internationales - fait encore l'objet d'un traitement distinct dans le projet de budget-programme, alors que quatre autres - la coopération internationale pour le développement, en particulier en faveur des pays en développement; l'Afrique : situation économique critique, redressement et développement; l'environnement; le contrôle international des drogues - ont été regroupées sous la rubrique «Intensification de la coopération internationale et régionale pour le développement». S'il note que la diplomatie préventive et le maintien de la paix sont des activités très efficaces par rapport aux coûts car elles contribuent au maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Brésil a des doutes en ce qui concerne la nécessité de transférer sur le budget ordinaire 26 postes actuellement financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et se demande si ce transfert est prévu dans un texte législatif. La priorité accordée à la diplomatie préventive et au maintien de la paix ne s'accompagne pas d'un regain d'intérêt pour le rôle de l'Organisation dans la promotion du développement, alors même que le sous-développement a une incidence négative grave sur la préservation de la paix et de la sécurité.

72. Dans le domaine des droits de l'homme, M. Amorim rappelle que le Comité du programme et de la coordination (CPC) et l'Assemblée générale, durant leurs dernières sessions, n'ont pas été en mesure de convenir de la révision du programme 35 du plan à moyen terme. Le Brésil attache une grande importance aux activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et appuie sans réserve l'affectation du personnel et des ressources nécessaires au Haut Commissariat pour les droits de l'homme. Il attache aussi une grande importance au renforcement de l'état de droit, tel qu'énoncé dans la Déclaration de Vienne et le Programme d'action.

73. Si la délégation du Brésil reconnaît l'importance du Bureau des services de contrôle interne, elle se demande si ce Bureau est véritablement prioritaire et peut être décrit comme un «programme» et note avec préoccupation que l'augmentation demandée du nombre de postes pour le Bureau représente près de 20 % de tous les nouveaux postes proposés.

74. La délégation brésilienne convient que de nouveaux efforts sont nécessaires pour rationaliser et simplifier les méthodes de travail de l'Organisation, mais elle souligne que celle-ci a été établie pour atteindre les objectifs fixés à San Francisco et pas seulement pour être efficace par rapport aux coûts.

/...

75. Pour conclure, M. Amorim rappelle que les efforts qui doivent être consentis pour améliorer le processus budgétaire et le travail de l'Organisation n'auront que de faibles effets si les États membres ne payent pas leurs contributions intégralement et sans condition. Le versement des contributions décidées est une obligation qui incombe aux États Membres en vertu de la Charte et non pas une faveur faite aux Nations Unies. Il ne doit pas non plus servir de moyens de pression pour atteindre d'autres objectifs. En dépit de ses difficultés actuelles, le Brésil a éliminé entièrement son arriéré de contributions au budget ordinaire et a payé la majeure partie de ses contributions aux opérations de maintien de la paix. Il appelle les autres États Membres, et en particulier les plus importants contributeurs, à faire de même.

76. M. JU Kuilin (République populaire de Chine) félicite le Secrétariat d'avoir présenté en temps voulu le projet de budget-programme et d'en avoir amélioré la présentation et souscrit entièrement à la déclaration prononcée par le représentant des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

77. Il note que si la réduction importante du projet de budget-programme pour 1996-1997 paraît être un sujet de satisfaction, la réduction continue du budget de l'Organisation, au moment où celle-ci est confrontée à de nouveaux défis, en particulier dans le domaine du développement économique, est préoccupante. La Chine se félicite des efforts faits pour renforcer l'efficacité mais soutient qu'il faut viser ainsi non pas à réaliser des économies mais à assurer l'exécution des programmes. La réduction sensible des ressources extra-budgétaires pour 1996-1997, qui aura inévitablement eu un effet négatif sur la mise en oeuvre des divers programmes et sur le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies, est encore plus préoccupante.

78. Notant la confusion entourant les modalités d'établissement des priorités pour l'élaboration des budgets-programmes, M. Ju Kuilin considère que les domaines prioritaires devraient être fonction des besoins et des intérêts des États membres dans le cadre d'un processus de consultation; ils ne devraient pas être déterminés à la discrétion de certains États Membres. La délégation chinoise soutient que les domaines prioritaires actuels de l'Organisation des Nations Unies devraient être ceux fixés dans le plan à moyen terme et approuvés par l'Assemblée générale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité, le développement économique des pays en développement, le redressement économique et le développement de l'Afrique; la protection de l'environnement et le contrôle des drogues. Parmi ces domaines, le développement économique devrait être au tout premier rang des priorités et les activités des Nations Unies à cet égard devraient être renforcées; la tendance actuelle est de réduire ces activités et d'amputer régulièrement les ressources consacrées à la coopération économique et au développement dans le budget. Les réductions budgétaires dans le domaine du développement, comme la coopération internationale et régionale pour le développement, n'ont pas été adéquatement expliquées et le Secrétariat devrait donner plus de précisions. En outre, il est indispensable, pour favoriser le développement, de donner suite aux conférences mondiales qui se sont tenues à Copenhague, au Caire, à la Barbade et à Beijing; or aucune disposition n'est prévue dans le budget pour la mise en oeuvre des programmes d'action adoptés lors de ces conférences.

/...

79. La Chine est intimement persuadée que les réductions budgétaires proposées devraient être soigneusement examinées dans les rapports analytiques soumis pour examen à l'Assemblée générale et ne devraient pas dépendre de la volonté de quelques États Membres. À cet égard, la délégation chinoise partage les vues exprimées par le Comité consultatif au paragraphe 20 de son rapport (A/50/7).

80. L'augmentation sensible des ressources consacrées aux droits de l'homme (chapitre 21) contraste fortement avec l'inadéquation des ressources consacrées au développement économique. M. Ju Kuilin souligne que ni la révision du programme 35 du plan à moyen terme, ni le chapitre 21 du budget-programme soumis par le Secrétaire général à la session précédente n'ont été approuvés à l'Assemblée générale. Cela jette de sérieux doutes sur le fondement juridique de l'élaboration du budget-programme. En outre, le CPC n'est pas parvenu à un consensus sur cette rubrique du budget, alors que, comme il est noté dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne (A/49/892) et dans le rapport du CCQAB, les vérificateurs externes des comptes ont mis en évidence des faiblesses et des lacunes dans l'administration du Centre pour les droits de l'homme.

81. Enfin, M. Ju Kuilin souligne la nécessité de maintenir des procédures budgétaires normales, comme l'exigent les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Les commissions techniques devraient examiner les diverses activités et présenter des recommandations spécifiques. Les vues de ces commissions devraient être totalement respectées lorsque le budget est élaboré et toute la priorité voulue devrait être accordée au rôle important joué par le CPC et le CCQAB dans l'examen et l'approbation du budget-programme.

POINT 158 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (A/49/6, A/49/16, A/49/99 et Add.1, A/49/135 et Add.1, A/49/301 et A/49/958; A/50/16; A/C.5/49/27 et Add.1, A/C.5/49/28 et Add.1; E/1994/4, E/1994/19 et E/1995/21)

82. M. TAKASU (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur le prototype de nouvelle présentation du plan à moyen terme (A/49/301), rappelle que la Commission avait décidé, après de larges discussions de renvoyer l'examen du prototype, élaboré en 1994, à la cinquantième session, de façon qu'il puisse être examiné à la lumière du rapport du Comité consultatif.

83. Le prototype a été élaboré en liaison avec les délégations intéressées et le CPC, sur la base des recommandations formulées les années précédentes tant par le CPC que par l'Assemblée générale. L'efficacité de la présentation actuelle du plan à moyen terme avait été remise en cause par le Secrétariat ainsi que par plusieurs États Membres pour plusieurs raisons, y compris la place excessive faite aux activités et aux produits, plutôt qu'aux objectifs, et l'impuissance à définir ces objectifs de façon suffisamment précise. Le plan à moyen terme actuel contient seulement une liste des activités et ne donne pas de précisions sur leur organisation; il ne prévoit pas non plus un lien direct entre la structure des programmes et les bureaux responsables de leur mise en oeuvre. En conséquence, aucun lien de responsabilité ne peut être établi. Pour cette raison, les structures du budget et les structures du programme ne concordent pas.

/...

84. Le nouveau prototype vise à remédier à ces problèmes et représente une innovation importante par rapport au modèle de 1992-1997. Au lieu d'une introduction avec un simple résumé, il vise à donner une vue d'ensemble des travaux de l'Organisation pour les quatre prochaines années. En outre, le cadre de programmation est différent : chaque programme relève d'un bureau différent, ce qui permet de renforcer l'obligation redditionnelle. La structure du programme est directement reliée à la structure du budget, mettant en évidence ce que l'on s'attend à réaliser dans le cadre de ce programme, au lieu de décrire les activités. Chaque programme est divisé en plusieurs sous-programmes et plusieurs départements ou bureaux seront responsables de ces divers sous-programmes, établissant un lien direct entre le programme et le budget.

85. Le prototype vise à faciliter l'examen au niveau intergouvernemental de l'orientation générale des travaux de l'Organisation et à établir un lien clair entre les structures administrative et programmatique, s'inscrivant dans le système que le Secrétariat s'efforce d'établir pour mieux définir les responsabilités. M. Takasu espère que la Commission approuvera le projet de nouvelle présentation.

86. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport du Comité consultatif sur le prototype de nouvelle présentation du plan à moyen terme (A/49/958).

La séance est levée à 12 h 55.